

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Migma Rino EPY**

Révision: 03.12.2025

Code du produit: 134

Page 1 de 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Jokisch Migma Rino EPY

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Antimousse (antimousse)

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Jokisch GmbH  
Germany  
Rue: Industriestraße 5  
Lieu: D-33813 Oerlinghausen  
Téléphone: +49(0)5202/9734-0  
Téléfax: +49(0)5202/9734-49  
E-mail: info@jokisch-fluids.de  
Interlocuteur: Regulatory affairs  
E-mail: MSDS@jokisch-fluids.de  
Internet: www.jokisch-fluids.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

Numéro d'appel d'urgence (24h) +1 872 5888271 (JRR) (en, fr); numéro  
ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

**Information supplémentaire**

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage****2.3. Autres dangers**

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: octamé thylcycloté trasiloxane.

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: octamé thylcycloté trasiloxane.

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
556-67-2	octamé thylcycloté trasiloxane			< 0,1 %
	209-136-7	014-018-00-1	01-2119529238-36	
	Flam. Liq. 3, Repr. 2, Aquatic Chronic 1; H226 H361f H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Migma Rino EPY**

Révision: 03.12.2025

Code du produit: 134

Page 2 de 9

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
556-67-2	209-136-7	octamé thylcycloté trasiloxane	< 0,1 %
		Aquatic Chronic 1; H410: M=10	

**Information supplémentaire**

Termes exacts des phrases H, voir sous section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

**Après inhalation**

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

**Après contact avec la peau**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir.

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau de forte puissance

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Pour les non-secouristes**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Migma Rino EPY**

Révision: 03.12.2025

Code du produit: 134

Page 3 de 9

**Pour les secouristes**

Baliser les zones de danger et les signaler par des panneaux d'avertissement et de sécurité adéquats. Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 5-40 °C

Durée de stockage maximale : 1 année

**Conseils pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Antimousse (antimousse)

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
556-67-2	octamé thylcycloté trasiloxane			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	73 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	73 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	13 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	13 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	3,7 mg/kg p.c./jour

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Migma Rino EPY**

Révision: 03.12.2025

Code du produit: 134

Page 4 de 9

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
556-67-2	octamé thylcycloté trasiloxane	
Eau douce		1,5
Eau de mer		0,15
Sédiment d'eau douce		3 mg/kg
Sédiment marin		0,3 mg/kg
Intoxication secondaire		41 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,54 mg/kg

**Conseils supplémentaires**

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

**Protection des mains**

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Protection de la peau**

vêtement de protection:

**Protection respiratoire**

Assurer une aération suffisante.

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	blanchâtre
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.

Point d'éclair:	<b>Testé selon la méthode</b>
pH-Valeur (à 20 °C):	DIN EN ISO 2719
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	6,5 ISO 976
Densité (à 20 °C):	ASTM D 7042
	0,95 g/cm <sup>3</sup> ISO 2811

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Migma Rino EPY**

Révision: 03.12.2025

Code du produit: 134

Page 5 de 9

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Dioxyde de silice., Formaldéhyde

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

**Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritant pour les yeux.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune information disponible.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune information disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune information disponible.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

556-67-2 Octamethylcyclotetrasiloxan: Liste II, III

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Migma Rino EPY**

Révision: 03.12.2025

Code du produit: 134

Page 6 de 9

**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: octamé thylcycloté trasiloxane.

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: octamé thylcycloté trasiloxane.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

556-67-2 Octamethylcyclotetrasiloxan: Liste II, III

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas vider dans les égouts. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

160306 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique autres que ceux visés à la rubrique 16 03 05

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**Transport maritime (IMDG)**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Migma Rino EPY**

Révision: 03.12.2025

Code du produit: 134

Page 7 de 9

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

-

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

-

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Protection individuelle: voir rubrique 8

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):  
octamé thylcycloté trasiloxane

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les  
émissions industrielles: 0,003 % (0,024 g/l)Directive 2004/42/CE relative à COV  
dans les vernis et peintures: 0,003 % (0,024 g/l)Indications relatives à la directive  
2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Cette matière a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**AICS (Australien), DSL (Kanada), IECSC (China), REACH (Europäische Union), ENCS (Japan),  
ISHL (Japan), KECI (Korea), NZIoC (Neuseeland), PICCS (Philippinen), TSCA (USA)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Migma Rino EPY**

Révision: 03.12.2025

Code du produit: 134

Page 8 de 9

**Abréviations et acronymes**

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3  
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2  
Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1  
CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road )  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Repr. - Reproduktionstoxizität  
Asp. Tox. - Aspirationstoxizität  
Acute Tox. - Akute Toxizität  
Aquatic Acute - Akute aquatische Toxizität  
Aquatic Chronic - Chronische aquatische Toxizität  
Eye Dam. - Augenschaden/-reizung  
Eye Irrit. - Augenreizung  
Skin Corr. - Ätzwirkung auf die Haut  
Skin Irrit. - Hautreizung  
Skin Sens. - Hautallergen  
Resp. Sens. - Inhalationsallergen  
STOT SE - Spezifische Zielorgan-Toxizität - einmalige Exposition  
STOT RE - Spezifische Zielorgan-Toxizität - wiederholte Exposition  
VOC - Flüchtige organische Verbindungen

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226                      Liquide et vapeurs inflammables.  
H361f                     Susceptible de nuire à la fertilité.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Jokisch Migma Rino EPY

Révision: 03.12.2025

Code du produit: 134

Page 9 de 9

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*